Créer l'emploi (1)

Favoriser l’accès à l’emploi dans les quartiers prioritaires en stimulant l’aide à la création d’entreprises, c’est l’une des missions que se donne 3F. Mais pour la mener à bien, pas question de travailler de manière isolée. Créer des synergies avec l’ensemble des structures impliquées dans le développement économique d’un territoire est primordial. C’est le sens du partenariat que 3F construit aujourd’hui avec la région Île-de-France.

Photo by rawpixel on Unsplash

Au siège de 3F, un point d’étape en visioconférence avec la région se prépare tôt dans la matinée. L’ **aide à la création d’entreprises** dans les quartiers figure parmi les nombreux sujets sur lesquels le

département de gestion sociale et urbaine (DGSU) de 3F travaille. Dans une ambiance détendue mais studieuse, plusieurs membres de l'équipe attendent que l'entretien commence. Au programme : un ensemble de points très concrets et techniques, typiques des réunions d'étape pour des projets d'envergure.

- **Un taux de chômage en QPV largement supérieur à la moyenne nationale**

Quelques minutes après la réunion, Sophie Jasses, responsable du DGSU, le rappelle : " 30 % des logements de 3F sont situés en QPV ". Il y a donc de quoi faire pour l'équipe de ce département composée de pas moins d'une dizaine de chargé·e·s de mission, dont une en charge du développement économique. Dans ces quartiers, le taux de chômage est en effet en moyenne 2,5 fois supérieur aux autres quartiers urbains .

- **Booster la création d'entreprise : un enjeu pour les quartier prioritaires**

Encourager l'entrepreneuriat semble être le levier le plus efficace pour favoriser l'insertion dans ces quartiers. Cela l'est d'autant plus que seules 5 % des entreprises créées en France le sont dans les quartiers les plus pauvres . Depuis plusieurs années, les institutions impliquées dans le développement économique (État, régions, AFE , CCI …) travaillent donc à la mise en place de dispositifs pour accompagner les populations qui y vivent dans la création et la pérennisation d'entreprises. Les objectifs : y faire reculer le déterminisme social en redonnant confiance à de futurs porteurs et futures porteuses de projet pour stimuler l'économie locale.

- **3F : un groupe engagé en matière de développement économique**

C'est dans ce contexte que 3F s'engage aux côtés des acteurs économiques pour favoriser la création d'entreprises, en particulier dans ces quartiers prioritaires. L'objectif principal est d'aider les locataires à la recherche d'un emploi à trouver un travail et ainsi leur permettre de sortir de situations précaires. Pour cela, plusieurs leviers sont activés avec la volonté d'avancer main dans la main avec l'ensemble des parties prenantes. Et elles sont nombreuses, ce qui implique parfois de clarifier certains points avec les membres du DGSU pour visualiser comment le dispositif en devenir s'articule.

- **Un partenariat avec la région Île-de-France pour avancer efficacement**

Depuis la loi NOTRe de 2016, ce sont les régions qui sont compétentes en matière de développement économique. 3F s'est donc naturellement rapprochée de la région Île-de-France en 2017 pour explorer des pistes de travail communes. Et pour cause, le groupe dispose pour cela d'un atout de taille : des locaux pouvant être mis à disposition de structures destinées à favoriser la création d'emplois.

C'est ainsi qu'une première réflexion s'est engagée autour du dispositif "Entrepreneur#Leader" créé par la région. Ce dispositif permet de stimuler la création d'entreprises en facilitant les démarches des porteurs et porteuses de projet en trois étapes clés : bâtir son projet, le financer et enfin piloter son entreprise. À chaque étape, un ou plusieurs opérateurs tels que le réseau BGE, les CCI ou encore l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), accompagnent les personnes dans leur projet

de création d’entreprise.
“Le rapprochement avec la région est nécessaire pour identifier les zones où les besoins d’implantation de ces structures sont les plus importantes”, explique-t-on. “3F peut identifier des locaux disponibles dans son parc immobilier pour les mettre à disposition”.

Mais cette démarche peut être appréhendée dans l’autre sens. Rappelons que l’enjeu principal identifié par 3F est de stimuler la création d’emplois au plus près des locataires en situation de chômage. Pour Sophie Jasses, l’objectif du partenariat est donc le suivant : “voir comment 3F peut accompagner ces opérateurs sur du soutien décliné dans nos territoires auprès de nos locataires”.

Le dialogue mis en place avec les services de la région permet aussi à 3F de signaler des lieux où les besoins sont particulièrement importants et où le groupe dispose de locaux. C’est par exemple particulièrement le cas dans les QPV. Ces quartiers bénéficient d’un dispositif particulier de la région qui permet de travailler au niveau “micro-local” en désignant un seul opérateur pour suivre le créateur ou la créatrice d’entreprise dans son projet du début à la fin. Grâce à ce travail en synergie avec la région, le maillage territorial en matière d’aide à la création d’entreprise s’améliore. “Ce maillage est essentiel” indique une membre de l’équipe.

- **Un projet qui “vit” et agrège d’autres initiatives**

Le dispositif Entrepreneur#Leader n’est pas le seul pour lequel la région Île-de-France a sollicité 3F. La région et le groupe travaillent aussi sur d’autres projets comme la création de tiers-lieux, ces espaces de travail partagés, utilisables de manière flexible pour travailler de façon individuelle ou collaborative.

Un premier appel à projets donnant droit à des aides financières a été lancé en 2018. Il s’adresse aux porteurs et porteuses et porteuses de projet désirant créer ces espaces de travail et de partage. C’est dans ce cadre que 3F identifie avec la région les locaux vides de son parc qui répondent aux besoins de ces projets. Déjà plus d’une dizaine de locaux de grande superficie ont été ainsi sélectionnés pour être proposés à la location dans le cadre de futurs appels à projets de la région lancés en 2019. Durant le point d’étape, l’interlocutrice au sein de la région avait mis en avant la phase d’annonce, essentielle pour le projet.

Ce point d’étape montrait d’ailleurs que c’est avec beaucoup d’ambition que les deux partenaires se lancent dans cette aventure. L’idée est de favoriser les projets atypiques, permettant de réunir sur un même lieu espace de *coworking*, services d’aide à la création d’entreprises mais aussi divers services publics, en particulier d’accès aux aides sociales. “Nous souhaitons accompagner des projets qui combinent approche collaborative et services de proximité” explique Sophie Jasses. “Certains lieux de ce type existent déjà en France mais nous n’en avons pas identifié en région parisienne. L’objectif est d’observer leur modèle pour favoriser des créations similaires dans cette région”. La perception de la région par rapport à ces espaces évolue : ces lieux ne sont plus seulement envisagés comme des *coworkings* mais comme des tiers-lieux de vie avec des services de proximité.

“C’est un projet qui vit” souligne la responsable du DGSU à la fin de l’entretien. Il évolue avec le temps et les opportunités identifiées au jour le jour. Ces évolutions n’empêchent pas de toujours garder le même objectif en ligne de mire : rendre possible la création d’emplois dans les quartiers prioritaires. Un objectif porteur et des initiatives pensées en écosystème : projet à suivre.

Publié le 17/12/2018